

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 13, séances des 30 et 31 mai 2023

Identité professionnelle... et réduction des coûts de main-d'œuvre, ou quand les demandes ne se « rencontrent pas »

Les rencontres de négociation des 30 et 31 mai dernier auront notamment permis au comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) de dresser la table en vue d'échanges futurs – espérons-le, plus substantiels – touchant le cœur de l'identité enseignante : reconnaissance et maintien de l'expertise disciplinaire, reconnaissance des diplômes acquis aux cycles supérieurs, nature et rémunération de l'ensemble des tâches d'enseignement. Du côté patronal, les demandes explicitées furent beaucoup plus prosaïques et visaient essentiellement une utilisation optimale de la main-d'œuvre enseignante.

Du côté syndical

Au cours de ces deux demi-journées, l'équipe de négociation syndicale a cherché à mettre en lumière différentes facettes de la profession enseignante parfois mises à mal. C'est ainsi que furent abordés les effets combinés du développement de modes de diplomation inusités et de modèles d'organisation de l'enseignement atypiques, incluant la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), mais aussi les enjeux propres aux enseignantes et enseignants chercheurs.

Les représentantes et représentants enseignants ont également plaidé pour l'obtention de différentes formes de bonification des ressources en matière de perfectionnement qui soient tributaires non pas des impératifs des plans de développement institutionnels des

collèges, mais des besoins disciplinaires, pédagogiques et technologiques réels des profs concernés.

Enfin, la vitalité des cégeps sur l'ensemble du territoire fut à nouveau discutée, cette fois sous l'angle des mesures qui pourraient être localement élaborées par des comités afin, notamment, de contrer les difficultés de recrutement marquées et d'amoinrir les défis relatifs à la localisation du collège.

Quelques échanges ont émané de ces présentations. Nos interlocutrices ont surtout cherché à bien saisir les contours des revendications et leurs visées. Elles nous soulignèrent que nos demandes de création de comités étaient nombreuses et qu'il faudrait leur offrir des indications sur celles que nous souhaiterions ultimement prioriser au cours de la présente ronde de négociation. Elles montrèrent quelques signes d'ouverture sur la revendication visant à soutenir l'expertise enseignante dans certaines disciplines hautement évolutives ou nécessitant des adaptations technologiques particulières, mais seulement si les sommes allouées figuraient explicitement au projet d'allocations départementales sans passer par le comité de perfectionnement enseignant. En matière de recherche, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) se montra assez peu enclin aux échanges en dépit du fait qu'il s'agisse d'une priorité gouvernementale selon, du moins, ce qu'indiquent les dépôts patronaux reçus à ce jour. Notons que nos vis-à-vis n'ont pas encore présenté le détail de leur proposition d'injecter 30 ETC pour la recherche enseignante. Cela a assurément contribué à limiter les possibilités de discussion sur ce sujet d'intérêt commun.

Du côté patronal

Les représentantes du CPNC ont, par la suite, expliqué leur demande visant à réduire les coûts de la sécurité d'emploi et à chercher à maximiser l'utilisation des profs disponibles alors que les difficultés d'embauche sont reconnues. Elles ont ainsi proposé que des enseignantes et enseignants mis en disponibilité (MED) puissent bénéficier des ressources de recyclage prévues à nos conventions collectives lorsqu'un poste dans une autre discipline n'est pas encore disponible, mais qu'on sait par ailleurs qu'il risque de le devenir, soit du fait d'une proche retraite, soit en raison de l'ouverture imminente d'un nouveau programme. Ce nouveau type de recyclage ne pourrait être réalisé que dans le collège d'origine de la personne concernée et sur une base volontaire uniquement.

Les autres propositions patronales présentées ce jour-là ont toutes visé à limiter la création de postes. Ainsi, il fut proposé d'interdire cette dernière dans une discipline porteuse d'un programme qu'on sait condamné à la fermeture. Il fut aussi demandé de ne considérer que l'allocation de la plus petite des deux sessions pour l'ouverture de postes au lieu de procéder sur la base de la moyenne annuelle, comme c'est actuellement le cas. Le CPNC a dit vouloir limiter sa demande aux cas de déséquilibres importants propres à certaines disciplines, sans être en mesure de tracer la ligne de départage, et a argumenté sa demande sur la base des problèmes de répartition de tâche qu'ils occasionnent. La partie syndicale a demandé que des scénarios de répartition problématique lui soient présentés lors d'une prochaine rencontre de manière à mieux saisir l'enjeu soulevé, et a saisi cette occasion pour rappeler que ses propres mandats visaient tout au contraire à limiter la précarité et à augmenter le nombre de postes dans le réseau. Toujours au chapitre des enjeux relatifs aux ouvertures de postes, il fut demandé d'inscrire explicitement au contrat de travail de la FEC-CSQ que des postes ne peuvent être créés exclusivement sur la base d'une discipline multidisciplinaire ou complémentaire en dépit de la nouvelle disposition qui permet désormais de considérer ces cours pour l'attribution d'un poste dans une discipline donnée.

Étaient présentes et présents :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ (*absente 31 mai AM*)

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

Demandes abordées lors des rencontres :

Par la partie syndicale

C4 - Soutenir et reconnaître les activités de recherche des enseignantes et enseignants

C5 - Bonifier et indexer les montants aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès à la formation continue et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement

C6 - Injecter des ressources afin de reconnaître et de faciliter le maintien de l'expertise des enseignantes et enseignants de certaines disciplines hautement évolutives ou nécessitant des adaptations technologiques significatives

R5 - Améliorer différentes dispositions relatives à la reconnaissance de la scolarité

C10 - Mettre en place des mesures en vue de favoriser la vitalité du réseau collégial en région, de contrer les difficultés de recrutement marquées et d'amoinrir les défis liés à la localisation du collège

C2 - Reconnaître que les enseignantes et enseignants ont la responsabilité des activités qui contribuent à la diplomation

R2 - Revoir les modalités d'application des taux horaires prévus dans la convention

C3 - Baliser les différentes activités dans le cadre de la reconnaissance des acquis et des compétences

Par la partie patronale

N° 14 - Élargir les possibilités de recyclage du personnel enseignant mis en disponibilité (MED)

N° 15 - Considérer la plus petite allocation des deux sessions pour la création de postes (automne ou hiver) au lieu de la moyenne annuelle

N° 16 - Établir que les codes de cours multidisciplinaires ne sont pas des disciplines au sens de la convention collective (FEC-CSQ)

N° 17 - Créer une exception à l'obligation d'ouverture de postes dans les disciplines porteuses des programmes fermés

Prochaine rencontre de négociation :

- Le 5 juin